

## Réunion d'informations : quelles mesures MAEC avec la nouvelle PAC?

A partir de 2023, une nouvelle Politique Agricole Commune entrera en vigueur, et avec elle des nouvelles Mesures Agro-Environnementales et Climatiques. Ces nouvelles mesures seront portées par la DRIAAF. Le 28 juin dernier, AQUi' Brie vous a présenté ces mesures et vous avez pu faire part de vos questions et interrogations au représentant de la DRIAAF présent. Malheureusement il reste encore de nombreux points d'ombre dans les cahiers des charges et la DRIAAF n'a pas encore toutes les réponses.

### Quelles mesures seront proposées ?

Les mesures proposées sont réparties en 3 catégories : Eau, Sol et climat, et Biodiversité. Seules les mesures Sol-semis direct et biodiversité sont accessibles aux exploitations en AB. Pour les mesures Eau concernant une réduction d'IFT, les niveaux d'objectif ne sont pas encore connus. Cette information devrait nous être transmise durant l'été. Les cahiers des charges définitifs, quant à eux, ne seront connus que tardivement, durant l'hiver 2022. L'AncoeurInfo 90 ci-joint résume les informations que nous avons à ce jour sur les cahiers des charges.

#### Enjeu eau

→ 11 MAEC

Réduction des produits phytosanitaires, gestion de la fertilisation azotée, gestion quantitative de l'eau, lutte biologique...

Terres arables, arboriculture, viticulture

#### Enjeux climat, sol et bien-être animal

→ 3 MAEC

Stockage de carbone, valorisation des prairies, bien-être animal...

Terres arables, élevages de ruminants et de monogastriques

#### Enjeu biodiversité

→ 11 MAEC

Création de couverts spécifiques, préservation des espèces et des milieux, infrastructures agroécologiques...

Prairies permanentes, prairies temporaires, terres arables, ligneux, mares, fossés

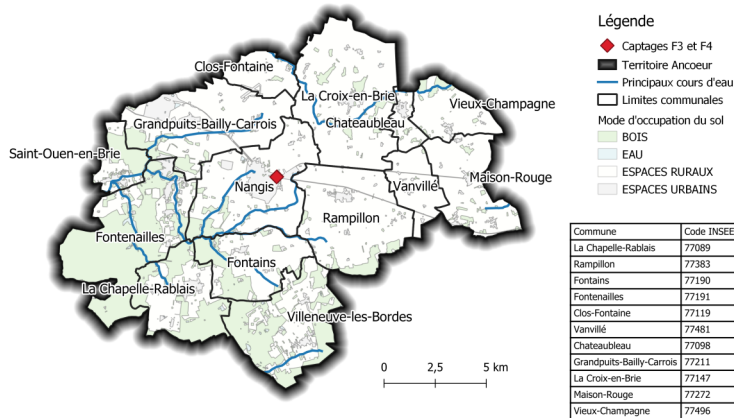
CONTACT : Marion Personnic, animatrice agricole : [marion.personnic@aquibrie.fr](mailto:marion.personnic@aquibrie.fr) / 06.07.99.34.99

## Réunion d'informations du 28/06: quelles mesures MAEC avec la nouvelle PAC?

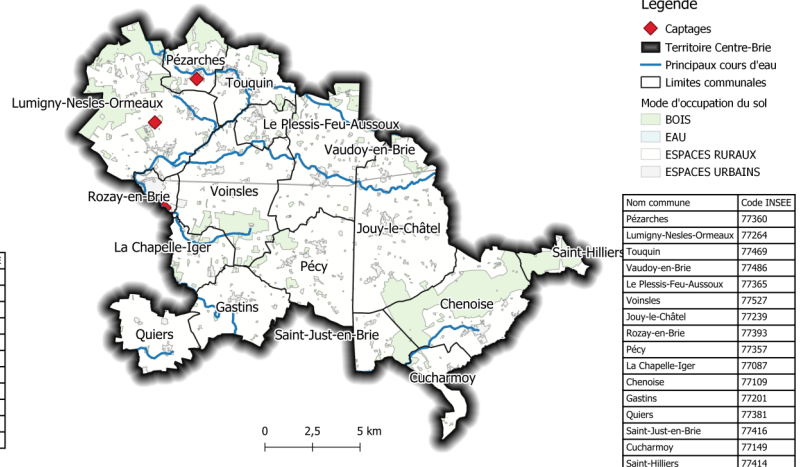
### Quels sont les territoires concernés ?

AQUi' Brie a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt de la DRIAAF pour proposer des MAEC. Il y a deux territoires sur lesquels nous sommes candidats : Ancoeur et Centre-Brie. Sur ces deux secteurs, la qualité de l'eau et la reconquête de la biodiversité sont des sujets majeurs. Au total, 5 captages d'eau potable sont concernés. La qualité de l'eau est inquiétante pour certains d'entre eux avec des teneurs en nitrates très élevées.

#### Territoire Ancoeur



#### Territoire Centre-Brie



Les MAEC sont un des principaux leviers dont nous disposons pour vous accompagner à diminuer l'impact sur la ressource en eau. Malgré un cahier des charges compliqué, nous souhaitons nous engager à vos côtés pour la ressource en eau. C'est pourquoi nous vous proposons des mesures que nous avons estimées pertinentes sur ces deux territoires. Nous attendons la réponse de l'appel à projet d'ici l'automne pour savoir si nous serons accrédités pour vous accompagner dans ces mesures.

CONTACT : Marion Personnic, animatrice agricole : [marion.personnic@aquibrie.fr](mailto:marion.personnic@aquibrie.fr) / 06.07.99.34.99